Ecrit par Echo du Mardi le 19 mai 2021

Le masque en Vaucluse ? Jusqu'au 8 juin au moins...



Alors que le taux d'incidence en Vaucluse est actuellement en forte baisse, la préfecture de Vaucluse rappelle que cet indice reste toutefois l'un des plus élevés en région Provence Alpes Côte d'Azur.
« La situation sanitaire demeure fragile dans le département, explique le préfet Bertrand Gaume. Aussi et plus que jamais, l'allègement des mesures de restrictions sanitaires au niveau départemental doit impérativement respecter les trois principes de progressivité, de prudence et de vigilance rappelés par le Président de la République et le Premier ministre. Ainsi, les mesures locales complémentaires suivantes sont prolongées afin de lutter contre l'épidémie. »
Dans ce cadre, le port du masque reste donc obligatoire dans toutes les communes du département, pour toutes les personnes de 11 ans et plus, sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public jusqu'au 8 juin inclus.

Les autres mesures prolongées jusqu'au 8 juin :
• Les buvettes et points de restauration debout sont fermés dans les établissements recevant du public, ainsi que dans l'espace public couvert ou de plein air.
• Les activités et soirées dansantes, dans tous les établissements recevant du public dont l'ouverture n'est pas interdite, ainsi que dans l'espace public couvert ou non, demeurent interdites.

Ce qui est à nouveau autorisé :
• la consommation d'alcool sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public
• la diffusion de musique amplifiée sur la voie publique

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 19 mai 2021

• la livraison à domicile après 22h
• les braderies, vides-greniers, brocantes, ventes au déballage et foires
• l'ouverture des centres commerciaux et galeries marchandes attenantes de plus de 10 000m².